

## SECTION SPORTIVE HANDBALL – Collège MENTEL SÉLESTAT

LES OBJECTIFS	LE RECRUTEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rassembler les meilleurs jeunes handballeurs du Centre Alsace pour un perfectionnement et une préformation,</li> <li>➤ Permettre à des élèves de 1<sup>er</sup> cycle présentant des dispositions sérieuses pour le handball et très motivés, de concilier la pratique de leur sport favori avec une poursuite normale de leur scolarité,</li> <li>➤ Préparer l'accès éventuel de ces élèves à une section sportive handball de 2<sup>nd</sup> cycle, voire pour les meilleurs, aux centres de formation des clubs professionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Entraînement portes ouvertes pour découvrir le fonctionnement général d'un entraînement de la section sportive le <b>vendredi 04 AVRIL 2025 de 15h30 à 17h10</b>.</li> <li>➤ Les tests de sélection sportive auront lieu le <b>mercredi 23 AVRIL 2025 de 13h30 à 16h au CSI</b> (Centre Sportif Intercommunal) de Sélestat. Se présenter en tenue de sport.</li> <li>➤ Ces tests sont un des 4 critères qui seront examinés lors de la commission d'admission qui évaluera les aptitudes selon : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les résultats scolaires (notes et appréciations),</li> <li>- Les aptitudes physiques et techniques,</li> <li>- L'aptitude médicale : <b>un certificat médical</b> attestant l'aptitude à la pratique du handball en section sportive devra être fourni <b>au plus tard le 23 AVRIL 2025 avant les tests</b>.</li> </ul> </li> <li><b>L'avis de l'entraîneur et la lettre de motivation sont également nécessaires pour être admis (cf. site du SAHB – rubrique SAHB Académie).</b></li> <li>➤ Après la décision de la commission une notification sera envoyée aux familles.</li> </ul>
LE FONCTIONNEMENT	
SCOLARITÉ	HANDBALL
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le régime des études</b> est identique à celui des autres élèves de la classe, auquel s'ajoutent 5,5h de section handball (2 x 2h et 1 x 1,5h).</li> <li>A l'inscription, les élèves de la section handball doivent choisir d'être bilangues (Allemand et Anglais).</li> <li>- <b>Incompatibilité avec :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ le bilinguisme, religion (dès la 6<sup>ème</sup>)</li> <li>⊗ le latin, la CR (Culture Régionale) et LCE (Langue et Culture Européenne anglais (à compter de la 5<sup>ème</sup>).</li> </ul> </li> <li>- <b>Les élèves sont suivis</b> par des équipes pédagogiques qui collaborent étroitement avec les familles et les clubs en tenant compte de la motivation et des besoins des enfants.</li> <li>- Les tests d'entrée dans la section sportive seront proposés aux seuls élèves résidant dans le périmètre de recrutement de la section sportive.</li> <li>L'admission en section sportive des élèves du périmètre de recrutement qui ne sont pas du secteur de l'établissement est, dans tous les cas, assujettie à l'obtention d'une dérogation</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>SOUS RESERVE DE PLACE DISPONIBLE DANS L'ETABLISSEMENT.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 entraînements de handball hebdomadaires</b> s'ajoutent à la scolarité normale (EPS inclus) et aux entraînements en club.</li> <li>- <b>Encadrement prévu :</b>  <b>M. DEPUIS Alexis</b> (entraîneur diplômé, en charge de la section sportive)  <b>Mme Jessica THIRY</b> (professeure d'EPS, responsable de la section sportive)  Des entraîneurs diplômés du SAHB.</li> <li>- <b>Adhésion obligatoire à l'Association Sportive du collège</b> pour participer aux compétitions de handball et participer aux activités complémentaires qui viennent parfaire la formation d'un sportif.</li> <li>- <b>L'inscription dans un club de handball est obligatoire.</b></li> <li>- <b>Relation avec les clubs :</b> les élèves licenciés dans une association sportive civile restent membres de celle-ci, mais doivent respecter l'engagement dans la section et participer aux entraînements inscrits à leur emploi du temps et aux compétitions auxquels ils sont convoqués.</li> </ul>

**DOCUMENT À CONSERVER**